



COMITE NATIONAL ITIE SENEGAL

Feuille de route mise en œuvre des recommandations relatives à la divulgation des bénéficiaires effectifs

Projet version 1.1

Date : 31 Aout 2021.

Mise à jour : Secrétariat Technique ITIE

Table des matières

1.	Contexte et justification	3
2.	Recommandations et niveau de mise en œuvre.....	3
3.	Feuille de route Validation et Calendrier	4

1. Contexte et justification

En vertu de l'exigence 2.5 de la norme, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent tenir un registre public des Bénéficiaires effectifs des entreprises qui soumissionnent, opèrent, ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leurs Propriétaires effectifs, leur degré de participation, et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises. En outre, la Propriété effective doit couvrir au minimum « la (les) personne(s) physique(s) qui, directement ou indirectement, possède(nt) ou exerce(nt) en dernier ressort le droit de Propriété ou le contrôle de l'entité juridique »¹.

À compter du 1^{er} janvier 2020, il est exigé que les pays mettant en œuvre la Norme divulguent les informations relatives aux bénéficiaires effectifs en vue de leur inclusion dans le Rapport ITIE. Ainsi, le Comité national ITIE (CN-ITIE) a élaboré et publié sa feuille de route pour la divulgation des bénéficiaires effectifs en Décembre 2016. Une Commission ad-hoc a été mise sur pied afin de coordonner ce volet dans le cadre du Plan de Travail du CN-ITIE.

En outre, GAINDE 2000, en tant que support technique, dans sa mission de modernisation et de facilitation des échanges, accompagne les Administrations pour l'amélioration du service public plus particulièrement dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives. Ainsi, dans le cadre du protocole d'accord entre le Ministère de la Justice / ITIE/ GAINDE 2000 signé en Novembre 2018, GAINDE 2000 le partenaire technique a été sollicité pour la mise en place d'un registre public des propriétés effectives des entreprises qui opèrent dans les actifs extractifs.

Enfin, à la suite d'un processus étalé sur deux (2) ans, le décret n°2020-791 du 19 mars 2020 a été pris dans le but de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du Registre des Bénéficiaires effectifs. Ce texte constitue le nouveau cadre juridique encadrant la divulgation des bénéficiaires effectifs.

L'arrêté no 1859 du 05 février 2021 du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux a permis d'entériner officiellement le formulaire de déclaration.

Ainsi, après le lancement des déclarations, le CN-ITIE s'est attelé à faire un point de situation sur l'état d'avancement de la feuille de route notamment pour la mise en place effective du registre public des bénéficiaires effectifs des entreprises évoluant dans le secteur extractif, la sensibilisation des parties prenantes et l'analyse des données disponibles.

2. Recommandations et niveau de mise en œuvre

Le rapport initial de validation du Sénégal à sa page 34, indique : « Aux termes de l'Exigence 2.5 et en préparation à la deuxième phase de Validation relativement à cette Exigence à compter de janvier 2022, le Sénégal est tenu de veiller à ce que la propriété effective de toutes les entreprises

¹ https://eiti.org/sites/default/files/migrated_files/french_eiti_standard.pdf, page 21.

détenant ou soumettant une demande de licence minière, pétrolière ou gazière fasse l'objet d'une divulgation exhaustive et fiable à partir de janvier 2022. Dans l'intervalle et en conformité avec l'Exigence 2.5.c, le Sénégal devra s'assurer que le Groupe multipartite publie une évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des divulgations sur la propriété effective de toutes les entreprises détenant ou soumettant une demande de licence minière, pétrolière ou gazière. Les entreprises cotées en bourse, y compris les filiales en propriété exclusive, sont tenues de divulguer le nom du marché boursier auquel elles sont inscrites et d'inclure un lien vers leurs dépôts boursiers respectifs, ainsi que le prévoient les dispositions de l'Exigence 2.5.f.iii. ».

3. Feuille de route et Calendrier

La collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises extractives est une des activités phares pour l'opérationnalisation du Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE).

Pour la bonne exécution de l'obligation de déclaration par les entreprises, le Secrétariat Technique a adressé un courrier n°00033/PR/CN-ITIE/SP en date du 09 juin 2021, aux entreprises concernées. Ces dernières ont été également notifiées de la même obligation par circulaire du Ministère du Pétrole et des Energies n°00001149/MPE/SG/DH/AG/cmb, et circulaire du Ministère des Mines et de la Géologie n° 00000882/MMG/DMG du 15 juin 2021.

Ainsi à la date du 31 Août 2021, sur les deux cent quatre-vingt-quatre (284) détenteurs de titres dans les secteurs minier et pétrolier, treize (13) ont déposé leurs déclarations de bénéficiaires effectifs auprès des greffiers compétents. Cependant, seules cinq (5) déclarations ont été effectivement enregistrées dans le Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE). Le détail est indiqué ci-après.

Filiales d'Entreprises Cotées	Entreprises non cotées	Total Entreprises extractives	Nombre de déclarations totales BE	Nombre de déclarations effectives au RBE
22	262	284	13	5

Il faut noter que les données fournies (les cinq déclarations) au niveau du registre ont été jugées fiables et exhaustives par les membres du Groupe Multipartite. Compte tenu du fait que les déclarations ont débuté au mois de juin 2021, les données relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises extractives ne sont pas encore exhaustives.

Pour pallier cette situation, la Commission Bénéficiaires Effectifs du Comité national ITIE en collaboration avec ses partenaires, a élaboré la présente feuille de route.

Feuille de route Divulgateur Bénéficiaires Effectifs Sénégal – Août 2021

Items	Actions envisagées	Période	Résultats attendus	Indicateur de réussite de l'action	Commentaire(s)	Responsable(s)
1	Mettre à jour le plan d'action pour 2022	31/08-09/09/2021	Plan d'action mis à jour pour un meilleur suivi de la mise en œuvre de l'Exigence 2.5	Le plan d'action est publié en ligne au plus tard le 16 septembre 2021.		SP/SPA/Commission Suivi Bénéficiaires Effectifs
2	Sensibiliser davantage les entités déclarantes à travers les Rencontres avec la Chambre des Mines, l'Association des exploitants artisanaux et les pétroliers	Courant Septembre – Octobre 2021	Les représentants des entreprises ont une meilleure compréhension des mécanismes de déclaration et s'engagent à remplir leurs obligations déclaratives dans le trimestre	Nombre d'entreprises sensibilisées Le nombre de déclarations recueillies par les Greffiers en charge du RCCM.		Tout le Groupe Multipartite Toute l'équipe du Secrétariat technique
3	Evaluer la mise en œuvre du registre des Bénéficiaires Effectifs	D'ici le 31/12/2021 l'évaluation doit être lancée	Données exhaustives et fiables disponibles Rapport d'évaluation disponible Conformité vérifiée pour les déclarations dues aux nouvelles demandes de titres miniers	Données publiées sur le portail public de l'ITIE Le rapport final ITIE 2020 indique un meilleur taux de déclaration.		SP/SPA/RAJ/RBE

Feuille de route Divulgateur Bénéficiaires Effectifs Sénégal – Août 2021

Items	Actions envisagées	Période	Résultats attendus	Indicateur de réussite de l'action	Commentaire(s)	Responsable(s)
4	Organiser une réunion sur les opportunités de révision du décret n°2020-791 du 19 mars 2020 portant création du RBE	D'ici le 30/09/2021	Un calendrier de révision est adopté	-Décret révisé -Accès public au RBE		Présidente CN-ITIE Les membres du GMP de la Commission Bénéficiaires Effectifs (BE) L'équipe du Secrétariat technique Ministère de la Justice
5	Vérifier l'exhaustivité des données sur les entreprises cotées insérées dans le site web du Comité ITIE www.itie.sn ou sur le portail www.donnees.itie.sn	A compter du 01/09/2021	D'avoir l'ensemble des informations sur les BE des entreprises cotées en ligne	Rapport de suivi mensuel de la Commission Bénéficiaires Effectifs (BE)		SPA/Commission BE/RAJ
6	Cérémonie de lancement officiel du Registre des Bénéficiaires Effectifs	A compter du 01/12/2021	Elargir le champ d'implication et d'appropriation des parties prenantes	-Le niveau d'implication et d'appropriation est plus important -une masse critique de sénégalais a été informée du processus ITIE		La Présidente du CN-ITIE ; SP RCRP/Commission Communication du GMP/Ministère de la Justice

www.itie.sn
